

(p. 325), ou encore (p. 154) *générosité* pour *généralité* ou sans doute pour «*généricité*» que l'auteur lui préfère) n'ont pas été corrigées?

Dominique MALLET  
(Université de Bordeaux III)

Abdelali ELAMRANI-JAMAL, *Logique aristotélicienne et Grammaire arabe*. Paris, Vrin, 1983  
16,5 × 25 cm., 237 p.

Lorsqu'en 1889 A. Merx présentait pour la première fois dans *Historia Artis Grammaticae apud Syros* sa thèse de l'emprunt à Aristote par les grammairiens arabes d'un certain nombre de divisions et catégories fondamentales, il ne pensait probablement pas qu'un siècle plus tard, après avoir connu une grande fortune, cette thèse, sous des formes modifiées et atténuées, continuerait à marquer la problématique de la question des rapports entre les Grecs et les grammairiens arabes. La parution en 1977 de l'ouvrage de C.H.M. Veersteegh, *Greek Elements in Arabic Linguistic Thinking* renouvelait la question en introduisant une influence non plus directe mais par voie diffuse. Une présentation critique de cette hypothèse a été faite dans le précédent numéro du *Bulletin Critique* par Elamrani-Jamal, dont nous présentons ici la démarche telle qu'il l'explicite dans *Logique aristotélicienne et Grammaire arabe*. On notera que dans le numéro spécial d'*Arabica* XXVIII/1981 — dont nous rendons compte par ailleurs (voir *supra* p. 240) — figure un article de G. Troupeau qui, par la voie de l'analyse du vocabulaire grammatical, défend une position analogue à celle d'Elamrani.

De par la complexité du débat où se croisent des a priori sur l'influence exercée par les Grecs et des opinions sur les rapports entre langage et pensée, l'auteur s'est vu contraint d'adopter un plan simple et progressif : dans une première partie, la présentation des opinions en présence dans leurs différentes thématisations, historique, linguistique et philosophique. Une fois ce travail achevé, il s'attache à une étude, interne à la philosophie arabe, des différences entre le système de la grammaire et celui de la logique. C'est la partie la plus philosophique et la plus novatrice de son travail, qui sera suivie d'une précieuse contribution sous la forme de traduction d'un certain nombre de textes fondamentaux des grammairiens et des philosophes.

L'hypothèse grecque développée par la thèse de Merx fut largement connue par sa communication en 1891 à l'Institut Egyptien. Les grammairiens arabes ont été influencés non par la grammaire grecque qu'ils ne connaissaient pas, mais par la Logique d'Aristote. Elamrani critique au fur et à mesure les arguments de Merx qui ne reposent que sur des conjectures et des similitudes et font fi de la chronologie de la transmission aux arabes de la Logique grecque.

Mais cette conception, pour discutable qu'elle soit, marque, selon Elamrani, les initiateurs du renouveau de la linguistique arabe comme Șubḥī Șāliḥ et son inspirateur Ḥassān Tammām qui, pour souscrire à la nécessité faite par la linguistique de s'affranchir de la philosophie et de la métaphysique commencent, sans s'en rendre compte, par faire une lecture de la

grammaire arabe ancienne qui la soumet à la logique grecque pour pouvoir mieux s'en libérer aujourd'hui.

A ce courant historien et linguistique s'ajoute la « thématisation philosophique », née d'une certaine conception des rapports entre cultures grecque et arabe, logique aryenne et sémitique, Islam et philosophie : Massignon, Madkour, Arnaldez. Elamrani critique la thèse qui fait de la langue arabe philosophique une réalité extérieure à la langue arabe coranique, qui oppose langue et pensée au lieu d'envisager deux états de la langue.

Il propose alors une étude des textes des grammairiens et des philosophes qui ont pu permettre, par une lecture rétrospective, l'apparition des problématiques récusées précédemment. Et tout d'abord les textes des grammairiens qui ne peuvent fournir de prétexte à ces perspectives dans la mesure où ils ne mentionnent les comparaisons entre grammaire et logique qu'à partir du III<sup>e</sup> siècle, dans un contexte où les deux disciplines sont bien distinctes, comme cela ressort en particulier des rapports entre al-Farābī et Ibn al-Sarrāğ, ou de la problématique d'al-Zağgāğı dans son *K. al-Idāh*. Les philosophes font également la distinction entre grammaire et logique, comme cela ressort de l'opinion d'Abū Bakr b. Zakariyyā al-Rāzī. Mais il est des textes qui ont orienté les prises de position critiquées plus tôt, ceux de Tawhīdī, en particulier celui des *Muqābasāt* sur la controverse rapportée par Rummānī entre Abū Sa'īd al-Sīrafī le grammairien et Abū Biṣr Mattā, traducteur d'Aristote, texte dont on a fait une lecture idéologique où la logique est sentie comme une menace pour la foi. Elamrani voit dans la lecture actuelle par Endress de ces textes la même conception d'une opposition entre sciences rationnelles et sciences islamiques, raison et foi, science et religion.

Ce que propose Elamrani est de quitter de telles perspectives pour considérer les rapports de la grammaire et de la Logique, en dehors de tout lien à la problématique foi-raison, mais comme les rapports de la science des mots à celle des significations et il renvoie ici à deux textes très intéressants d'al-Baṭalyūsī, traduits en annexe, qui à aucun moment ne font interférer les problématiques linguistique et religieuse, mais les considèrent chacune séparément.

Abandonnant donc les problématiques antérieures et les interrogations subséquentes sur l'origine de la grammaire arabe, Elamrani va étudier les différences entre logique et grammaire en se plaçant du point de vue de leur autonomie. Et tout d'abord les différences entre sciences, entre logique et grammaire : sur ce point, un al-Fārābī, tant dans son *K. al-Hurūf* que dans l'*Iḥṣā'* et dans le *K. al-Tanbih 'alā sabil al-sa'āda* est parfaitement explicite : la grammaire s'occupe des *mots*, est particulière à chaque langue, la logique s'occupe des *intelligibles* communs à toutes les nations, même si elle a besoin de la grammaire pour pouvoir s'exprimer.

Avec Siġistānī, le rapport du mot à l'intelligible est transposé philosophiquement et devient celui du sensible à l'intelligible. Yaḥyā ibn 'Adī précise l'analyse avec plus de rigueur en définissant le *nahw* comme l'art de la vocalisation des mots et en identifiant la signification comme *ma'nā* qui, dans le sens où la conçoit la logique, ne peut être le sujet de la grammaire car elle est l'intelligible dans l'âme.

L'étude des différences se précise en étudiant avec les parties du discours les différences notionnelles. Et tout d'abord le nom : grammairiens et logiciens ne s'accordent pas sur sa définition : pour les philosophes la définition porte sur l'essence de la chose alors que pour les grammairiens sa définition devra mettre en valeur une fonction grammaticale. Pareillement, avec le

verbe, pour lequel il existe deux termes différents, *fi'l*, le seul que connaissent les grammairiens, et *kalima*, qu'utiliseront les logiciens. Pour les premiers, le verbe est l'acte d'un agent, pour les seconds il a une fonction prédicative; *kalima* ne traduit qu'une notion logique, sans correspondant grammatical. De même pour les particules, la classification des logiciens se fera selon leurs fonctions logiques, alors que pour les grammairiens le critère sera celui de la vocalisation.

L'étude de la proposition va compléter l'étude des différences entre grammaire et logique et montrer comment le jugement prédictif n'est pas le résultat d'une transformation de la phrase nominale. Fārābī décrit dans le *K. al-Hurūf* comment les philosophes ont eu besoin en arabe d'un terme pour lier prédicat et sujet. Il présente les deux solutions proposées par le recours à *huwa* ou à *mawgūd* comme termes de jonction dépourvus de leurs fonctions de pronom ou de nom dérivé. Un tel énoncé prédictif n'a rien à voir avec la structure de la phrase nominale des grammairiens, où le *habar* peut être constitué par une ou plusieurs phrases verbales et ne correspond donc plus au prédicat aristotélicien. Un exemple fort intéressant, tiré de Baṭalyūsī, confirme la non-correspondance du *habar* et du prédicat.

Cela débouche sur une réflexion sur la différence entre le procès de simple énonciation, *iḥbār*, propre à la phrase nominale, et la prédication, *ḥaml*, que l'on trouve dans la proposition : il n'y a attribution et jugement prédictif que par la présence d'un terme exprimant le lien prédictif. Ainsi se trouve confirmé le fait que le jugement prédictif ne procède pas d'une transformation de la phrase nominale.

Les considérations qui précèdent sont fondées sur de nombreux textes que l'auteur a pris la peine de traduire avec fidélité et d'excellente façon. Certains sont inédits. Le service rendu est grand car ces textes sont des plus importants pour une réflexion sur la langue arabe. En voici une présentation succincte :

Tawḥīdī, *Muqābasa* sur la controverse entre Sirāfī et Mattā ibn Yūnus.

Tawḥīdī, *Muqābasa* sur ce qu'il y a de commun entre logique et Grammaire.

Baṭalyūsī : Livre des questions et des réponses en grammaire, sur les rapports entre *falsafa* et *śari'a*.

Zaḡgāġī : *K. al-Idāh*, sur la définition du nom, du verbe, de la particule.

Fārābī : *fi-l-‘Ibāra*, sur le verbe et l'expression du temps.

Baṭalyūsī : sur les rapports de la logique et de la grammaire.

Yahyā ibn ‘Adī : sur la différence entre la logique et la grammaire.

Fārābī : début du *K. al-Alfāz*.

Fārābī : *fi-l-‘Ibāra* : les mots et les intelligibles de l'âme.

Un ouvrage solide, bien documenté et novateur. Il apporte beaucoup de points de vue intéressants sur la question des rapports entre la grammaire arabe et la logique d'Aristote.

Jacques LANGHADE

(Université de Bordeaux III)

Ruks b. Zā'īd AL-'UZAYZĪ, *Qāmūs al-'ādāt w-al-lahāqāt w-al-'awābid al-urduniyya*. 'Ammān, Dā'irat al-ṭaqāfa w-al-funūn, 1973-1974. 3 vol., 380 p., 391 p., 369 p.

Voici un ouvrage qui rendra les plus grands services à tous ceux qui s'intéressent aux coutumes et aux dialectes de l'Orient arabe, particulièrement à ceux de la Jordanie. Il est vrai que ce pays a déjà fait l'objet d'un certain nombre de recherches plus ou moins similaires. Mais leurs auteurs, généralement des étrangers, ne pouvaient prétendre, malgré leurs nombreux mérites, à une connaissance aussi profonde de la région qu'un autochtone, qui passa une bonne partie de sa vie à enquêter sur « les coutumes, les dialectes et les singularités » de ses compatriotes. M. Ruks al-'Uzayzī est en effet un Arabe chrétien, du clan des 'Uzayzāt dont les origines, à l'en croire (t. I, p. 66), remonteraient aux Bani Šaybān, les anciens desservants de la déesse *al-'Uzza*. Antonin Jaussen était pourtant d'un autre avis. Il transcrit en effet 'Azeizāt, qu'il fait dériver du mot '*Azīz* (*Coutumes des Arabes au pays de Moab*, Paris, Maisonneuve, 1908, Append. C, p. 417 sq.).

L'auteur, aujourd'hui âgé de quatre-vingt et un ans, a connu dans sa prime jeunesse les tribulations de la vie bédouine dont il est actuellement l'un des plus fins connasseurs, comme l'attestent ses nombreux travaux. Il en a étudié non seulement les usages et les croyances, mais aussi les dialectes qui lui sont aussi familiers que l'arabe classique. D'où l'intérêt exceptionnel de ce dictionnaire.

Dans une introduction magistrale, il conduit son lecteur dans le labyrinthe du parler jordanien, multipliant les exemples, citant les bardes du désert et essayant toujours d'établir des rapprochements avec l'arabe littéraire. Il achève son exposé par un aperçu sur les origines de quelques tribus jordaniennes dont il indique les divisions (t. I, p. 5-80).

Ayant conçu son ouvrage comme un dictionnaire, M. 'Uzayzī lui en assigne aussi la disposition : il suit donc, dans son classement un ordre alphabétique. C'est ainsi que près de 7000 mots, appartenant à la fois à la langue classique et dialectale, sont étudiés du triple point de vue lexicographique, philologique et ethnographique. Enfin, les cent dernières pages du tome III sont consacrées aux proverbes.

Malgré toute notre admiration pour l'œuvre, nous sommes tenu quand même de formuler plus d'une réserve. Si la méthode suivie est de nature à faciliter la consultation de ce dictionnaire, elle constitue en même temps un handicap pour celui qui ignore l'arabe parlé de Jordanie. L'ethnologue qui voudrait comparer entre eux les usages suivis dans différentes parties du monde arabe n'a parfois d'autre ressource que de chercher dans ce *Qāmūs*, au hasard de son intuition, les termes sous lesquels ces coutumes sont décrites. Ainsi le mot *'ibil*, dromadaires, se trouve à l'article *bil*, conformément à la prononciation jordanienne. De même, on cherchera en vain le substantif *qa'r*, vengeance, à la lettre *t*. L'auteur en donne pourtant une bonne description sous la rubrique *'āda* (t. II, p. 259 sq.) où sont exposées également les principales dispositions du droit coutumier ou *'urf*, terme également oublié. Il y parle aussi de la *'aṭwa*, trêve, qu'il néglige dans le classement alphabétique. Un index par matières, d'après la langue classique, permettrait une meilleure utilisation de cet ouvrage.

On s'attendrait à trouver sous la plume de M. 'Uzayzī, spécialiste de la vie tribale, une définition de la *qabila*, de ses fractions et de ses divisions. Il faut déchanter, car ce terme est passé sous